



CABINET DU PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



COMITE NATIONAL DE LA ZONE DE
LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE
DE COTE D'IVOIRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

SECRETARIAT EXECUTIF DU CN-ZLECAf
Cocody - Deux Plateaux / Carrefour Las Palmas
Tel: +225 27 22 59 98 05 / Cel: +225 07 78 29 18 10



SOMMAIRE

1-	INTRODUCTION	3
2-	PRESENTATION DU CN-ZLECAF	4
3-	ORGANES DU CN-ZLECAF ET FONCTIONNEMENT	5
3-1	Le Conseil d'Orientation et de Décision (COD)	6
3-2	Le Comité Technique (CT)	6
3-3	Le Secrétariat Exécutif (SE)	6
4-	INSTALLATION DU CN-ZLECAF	7
5-	SENSIBILISATION ET FORMATION DES OPERATEURS ECONOMIQUES	8
6-	REUNIONS NATIONALES	13
7-	REUNIONS REGIONALES	14
8-	REUNIONS CONTINENTALES	15
9-	COMMUNICATION	16
10-	SYNTHESE DE L'EXECUTION DU BUDGET	17
11-	CHALLENGES ET RECOMMANDATIONS	19
12-	PERSPECTIVES	20



1 - INTRODUCTION

Le 21 mars 2018, à Kigali au Rwanda, les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine réunis en sommet extraordinaire ont procédé à la signature d'un Accord historique portant création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Cet Accord dont le processus de négociation a été lancé en Juin 2015, vise à créer à titre principal un marché unique pour les marchandises, les services et la libre circulation des personnes, afin de renforcer l'intégration économique du continent africain et ce, conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

La mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf devrait aboutir à la libéralisation du marché des biens et services en Afrique, à l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, à la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux entre États.

La Côte d'Ivoire compte parmi les pays qui ont, dès les premiers instants, exprimé leur adhésion à la mise en place de cette zone de libre-échange. Fidèle à sa politique d'ouverture et à sa vision d'une Afrique intégrée, le pays n'a cessé de multiplier les initiatives afin de jouer pleinement son rôle dans la réussite de ce projet continentale. Ainsi, le Gouvernement ivoirien a procédé à la mise en place d'un Comité National de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (CN-ZLECAf) par Décret n°2018-514 du 30 mai 2018 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité National de la ZLECAf. Poursuivant cette manifestation d'intérêt, l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire a adopté le 31 Octobre 2018, la loi de ratification de l'Accord sur la ZLECAf.

Agenda 2063





2- PRESENTATION DU CN-ZLECAF

Créer par décret n° 2018-514 du 30 mai 2018, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du gouvernement, le Comité National de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine assure, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf en Côte d'Ivoire.

Il est l'organe national qui sert d'interface entre la Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine à Accra et est chargé de :

- ***Promouvoir l'Accord au niveau national ;***
- ***contribuer à l'élaboration des stratégies nationales ;***
- ***traiter les questions liées aux négociations et à la mise en oeuvre ;***
- ***contribuer au renforcement de l'expertise nationale sur la ZLECAf ;***
- ***recueillir les propositions des acteurs nationaux en vue d'une meilleure participation à l'Accord ;***
- ***faire des recommandations au Gouvernement sur les questions relatives à la mise en oeuvre de l'Accord ;***
- ***veiller à la mise en oeuvre effective des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'Accord ;***



3- ORGANES DU CN-ZLECAF ET FONCTIONNEMENT

01

COD

**Le Conseil d'Orientation
et de Décision**

02

CT

Le Comité Technique

03

SE

Le Secrétariat Exécutif



3-1. Le **Conseil d'Orientation et de Décision (COD)**

Aux termes de l'article 4 du décret n° 2018-514 du 30 mai 2018, le COD est l'organe d'orientation et de décision du CN-ZLECAf. A ce titre, il délibère sur toutes les décisions qui lui sont soumises par le Comité Technique et décide en dernier ressort. Le décret prévoit que cet organe présidé par le Premier Ministre se réunit sur convocation de ce dernier aussi souvent que de besoin, et au moins une fois par semestre.

3-2. Le **Comité Technique (CT)**

L'article 8 du décret stipule que le CT est l'organe de coordination technique du CN-ZLECAf. Sa mission principale est d'appuyer les experts et les négociateurs ivoiriens de la ZLECAf en conduisant les réflexions sur les problématiques liées à la mise en œuvre de l'Accord. Le CT est Présidé par le Ministre en charge du Commerce qui est chargé de convoquer ses réunions au moins une fois par mois.



3-3. Le **Secrétariat Exécutif (SE)**

Le Secrétariat Exécutif est l'organe de gestion technique, administrative et financière du CN-ZLECAf. Il est chargé de :

- produire un rapport périodique des activités du Comité National de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine
 - élaborer et mettre en œuvre le plan d'action annuel du CN-ZLECAf et les budgets y afférents ;
 - exécuter les décisions du Comité Technique ;
- préparer les dossiers techniques des réunions du COD et du CT;
- coordonner les activités des groupes techniques de travail ;
 - vulgariser par tout moyen les décisions prises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord
 - coordonner la mise en œuvre des activités liées à l'Accord



4- INSTALLATION DU CN-ZLECAF



L'aménagement et l'équipement partiel des locaux du CN-ZLECAF

La location d'une Villa basse abrite le siège du CN-ZLECAF sis au Deux-Plateaux Vallon





5- SENSIBILISATION ET FORMATION DES OPERATEURS ECONOMIQUES

FORMATION SUR L'OUTIL EN LIGNE D'ELIMINATION DES BARRIERES NON TARIFAIRES DU 17 SEPTEMBRE AU 06 OCTOBRE 2020

Cette formation a porté sur l'utilisation de l'outil en ligne de suivi et d'élimination des Barrières non Tarifaires (BNT) conçu pour la mise en œuvre de la ZLECAf.

L'objectif était de former les acteurs du secteur privé et les points de relais sur la procédure de notification, de surveillance et de résolution des BNT, et de faire la jonction entre le Comité National de Surveillance des Obstacles au Commerce (CNSOC) et les points focaux BNT.

Au total **250** acteurs économiques ont pris part à ces sessions de formation ;

SAN-PEDRO

17 SEPTEMBRE 2020



FORMATION SUR L'OUTIL EN LIGNE D'ELIMINATION DES BNT

Présentation Générale sur la ZLECAf :

cette présentation qui était une introduction à l'impact des BNT sur l'intégration commerciale en Afrique, avait pour objet de définir la ZLECAf, en présentant le contexte, le point des négociations, l'état des lieux au niveau national et continental ainsi que le niveau d'adhésion des États.

Elle a déterminé les différents niveaux de démantèlement tarifaire et de libéralisation des produits concernés par la ZLECAf

BOUAKE
28 SEPTEMBRE 2020



FORMATION SUR L'OUTIL EN LIGNE D'ELIMINATION DES BNT

Présentation sur les BNT et ses différentes catégorisations :

il s'agissait au cours de cette rencontre de définir les Barrières Non tarifaires (BNT) et d'instruire les participants sur leur classification.



KORHOGO

29 SEPTEMBRE 2020



WWW.TRADEBARRIERS.AFRICA

Exercices pratiques :

cette présentation qui s'est voulue pratique, constituait le point crucial de ces formations. Il a été question d'abord de faire d'abord une présentation générale de la plateforme, ensuite de montrer tout le processus qui part de l'action de rapporter une BNT jusqu'à sa résolution.

Enfin, pour la phase pratique, les formateurs ont procédé avec l'ensemble des participants à des simulations avec l'ensemble des participants, pour une meilleure appropriation de l'outil.



ABIDJAN

06 OCTOBRE 2020



Globalement, les opérateurs économiques ont répondu présent aux différents ateliers. Cet instrument vient à point nommé pour l'élimination des **Barrières Non Tarifaires (BNT)** en vue de renforcer la croissance du commerce intra africain.

L'implémentation de ce mécanisme vise à améliorer la transparence dans l'identification, le suivi et la réduction des délais de règlements des BNT.

A travers cet outil, les acteurs du secteur privé en particulier les micros, petites et moyennes entreprises ont la possibilité d'amener les institutions gouvernementales à régler les difficultés transfrontalières auxquelles ils sont continuellement confrontés. Cependant une forte vulgarisation dans toutes les régions du pays et l'intégration de plusieurs modules est nécessaire.



6- REUNIONS NATIONALES

■ Deux Réunions du Groupe de Travail Thématique (GTT) sur les droits de propriété intellectuelle ont été tenues. Elles ont donné lieu à des échanges entre les experts nationaux en vue de définir la position Ivoirienne à l'international sur les questions de droits de propriété intellectuelle et de formuler les besoins en renforcement des capacités des membres en la matière ;

■ Une séance de travail organisée entre une mission Apex-ci et le Secrétariat Exécutif du CN-ZLECAf pour établir un cadre de collaboration pour un programme de formations destiné aux micros, petites et moyennes entreprises en vue d'accroître leur compétitivité et créer les meilleures conditions d'accès au marché intra-africain constitué de 1,2 milliard de population tel que voulu par la stratégie nationale élaborée au niveau national ;

■ Enfin une réunion bilan du CN-ZLECAf a eu lieu le 17 Décembre 2020 à la Primature avec pour objectif de faire le bilan des activités menées par le Comité depuis sa mise en place notamment une mise à jour sur l'état d'avancement des négociations de la ZLECAf et le point de la préparation au niveau national pour la mise en œuvre de l'accord ;



7- REUNIONS REGIONALES

La Côte d'Ivoire a été présente à plusieurs rencontres en présentiel et en virtuel dans le cadre des négociations en cours sur la ZLECAf, et des programmes de renforcement de capacité.

Au niveau de l'UEMOA

Atelier virtuel de formation des États membres sur les Traités Bilatéraux d'Investissement Thème : « Le futur Protocole sur l'investissement de la ZLECAf et les réformes globales du régime international des investissements : Enjeux et priorités pour l'espace UEMOA » Visioconférence, les 12 et 13 novembre 2020. L'objectif de cet atelier est de fournir des informations et des connaissances utiles aux cadres des États membres de l'UEMOA sur les processus de réformes du régime international des investissements et d'entamer les réflexions sur la manière dont les États pourraient mieux s'y engager ;

Au niveau de la CEDEAO

Réunion en ligne de la CEDEAO sur l'harmonisation des offres en matière de service. Elle a porté sur l'harmonisation des offres de la CEDEAO, la correction et la consolidation des offres des pays membre ;

4ème Réunion régionale de la CEDEAO sur le projet de liste Commune d'engagements spécifiques, du 26 au 28 novembre 2020 à Accra au Ghana en vue d'entamer le processus d'élaboration des projets de demandes correspondants sur la liste d'engagements spécifiques ; pour un engagement avec d'autres États parties dans les 5 secteurs prioritaires au titre du protocole de la ZLECAf sur le commerce des services.



8- REUNIONS CONTINENTALES

Au niveau de l'UA

11 Réunions ont été organisées

Réunion des Bureaux conjoints des Ministres du Commerce de l'Union Africaine (AMOT) et du Conseil des Ministres (COM) de la ZLECAf le 07 Mai 2020.

Réunion du Forum de Négociation de la ZLECAf- FN18 (14-16 juillet 2020).

Réunion des Hauts Fonctionnaires Responsables du Commerce de la ZLECAf tenue le 28 juillet 2020.

19ème Réunion du Forum de Négociation du 24 au 28 août 2020.

Participation de la Côte d'Ivoire à la réunion virtuelle du 1er groupe de travail technique (GTT) sur les droits de propriété intellectuelle, du 11 au 13 novembre 2020, et désignation des points focaux nationaux.

Réunions préparatoires au démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf, du 13 au 20 novembre 2020 à Accra.

12ème Réunion des Hauts Fonctionnaires du commerce de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, s'est tenue le 15, 24 et 25 septembre 2020.

11ème Réunion de la Zone Continentale Africaine de libre-échange au niveau des Ministres du commerce (AMOT), 30 septembre 2020.

Session de formation du 16 au 18 novembre 2020 avec la collaboration de la CUA et l'Union européenne

Deuxième réunion du Comité chargé du commerce des marchandises, du Sous-comité de la facilitation des échanges et de la cinquième réunion des hauts fonctionnaires du commerce du 02 - 04 Décembre 2020 à Accra.

La 13ème session virtuelle du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 05 décembre 2020 ;

9- COMMUNICATION

Recherche Google

COMITÉ NATIONAL



ACCUEIL PRESENTATION ACTIVITES

Renforcer l'expertise

Contribuer au renforcement de l'expertise nationale de la ZLECAF

Mot de bienvenue

Comité National de la ZLECAF



Formation sur l'outil en ligne d'élimination des barrières non Tarifaires en Côte d'Ivoire.

38 vues • 10 nov 2020



2 abonnés

S'ABONNER

amet, consectetur adipiscing
tempor incididunt ut labore et
enim ad minim veniam, quis
mco laboris nisi ut aliquip ex
uat. Duis aute irure Lorem
consectetur adipiscing elit, sed
cididunt ut labore et dolore
m ad minim veniam, quis
mco laboris nisi ut aliquip ex
t. Duis aute irure Lore...

INENTAL FREE
ONE AFRICA

17-21 March 2018 | Kin



Pour sa visibilité, le CN-ZLECAF s'est doté de :

- Une stratégie de communication
- un site internet "www.cnzlecaf.gouv.ci"
- une chaîne YouTube "[SE CNZLECAF](#)"



10- SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DU BUDGET

Conformément à l'article 15 du Décret n°2018-514 du 30 mai 2018 portant création attribution et organisation et fonctionnement du comité national de la ZLECAf, le Secrétariat Exécutif est l'organe de gestion technique, administrative et financière du Comité National de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (CN-ZLECAf). Afin d'accomplir efficacement ses missions, un budget d'un montant global de deux cent quarante-huit millions cinq cent mille francs (248 500 000 FCFA) lui a été alloué par l'Etat de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2020.

Ce budget a servi à financer d'une part les charges ordinaires liées à l'installation, à l'équipement partiel du Secrétariat Exécutif et ses dépenses de fonctionnement, et d'autre part à financer les actions issues de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf, susmentionnées au titre des activités menées.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dotations alloués au CN-ZLECAf et le taux d'utilisation du budget.

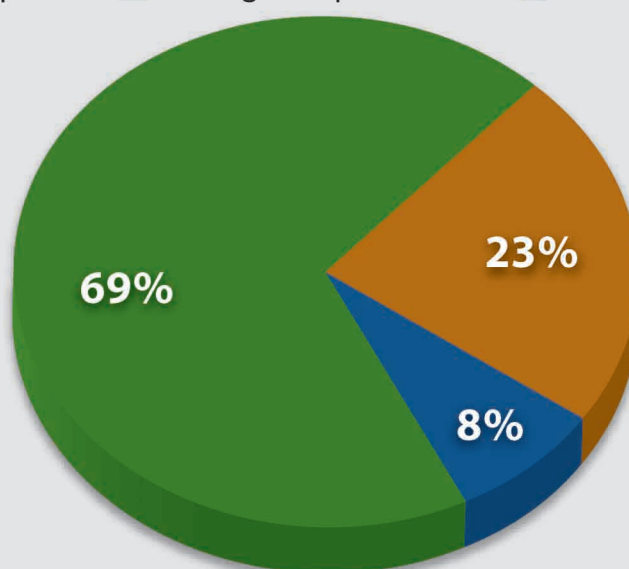
Tableau des Dépenses Ordinaires

<i>Nature de la dépense</i>	<i>Dotations</i>	<i>Engagements émis</i>	<i>Engagements payés</i>	<i>Taux d'utilisation</i>
Dépenses en capital (Investissements)	58 000 000	57 977 616	57 977 616	99,96%
Charges du personnel	20 000 000	19 900 000	19 900 000	99,50%
Achat de biens et services	170 500 000	170 336 837	170 336 837	99,90%
Total	248 500 000	248 214 453	248 214 453	99,88%



REPARTITION DU BUDGET 2020 DU CN-ZLECAf

■ Dépenses en capital ■ Charges du personnel ■ Achat de biens et services



Source : Secrétariat Exécutif du CN-ZLECAf (décembre 2020)



11 - CHALLENGES ET RECOMMANDATIONS

11-1. Au titre des challenges à surmonter

Dans la conduite des activités du CN-ZLECAf, le Secrétariat Exécutif a dû faire face à quelques difficultés qu'il convient de relever :

- La survenue de la pandémie du COVID-19 qui a ralenti, voir freiné de nombreuses actions du S E. Ce sont entre autres le report ou l'annulation des réunions prévues, de campagne de vulgarisation et la modification du plan d'action.
- L'insuffisance du budget alloué aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Comité National à engendrer un équipement partiel du siège et un ralentissement dans le déploiement de la stratégie de mise en œuvre.
- Le traitement bicéphale des dossiers sur la ZLECAf

11-2. Au titre des recommandations

Au regard des Challenges ci-dessus relevés, il est impératif que des mesures soient prises afin de rendre optimal le travail du Comité.

- L'augmentation du budget 2021 du Comité Nationale de la ZLECAf conformément à la demande exprimée lors des conférences budgétaires afin de lui permettre de finaliser son installation et de financer ses activités prioritaires de mise en œuvre.
- Permettre au Secrétariat Exécutif du CN-ZLECAf d'assurer ses fonctions d'organe de gestion administrative et technique du Comité National, afin de le rendre plus efficace et garantir un traitement diligent des requêtes adressées à la Côte d'Ivoire ;



PERSPECTIVES

12- PERSPECTIVES

Malgré la crise sanitaire de la COVID-19 qui a fortement perturbé les négociations sur les questions en suspens de la phase I et le programme de travail de la phase II des négociations, la volonté politique manifeste des dirigeants africains a permis une avancée notable dans le traitement des questions diligentes, ce qui a donné pour résultat le lancement du démarrage effectif des échanges de marchandises le 1^{er} janvier 2021.

Au niveau continental, le baromètre indique 54 signatures et 34 dépôts d'instruments de ratification sur un total de 55 États membres, preuve de l'engagement soutenu des États Africains.

Pour le CN-ZLECAf, les activités de sensibilisation et de vulgarisation se poursuivront afin de permettre au maximum d'acteurs d'être bien au fait des opportunités de ce marché commun. Des efforts importants ont été faits en 2020 et le Secrétariat Exécutif entend les multiplier afin de positionner la Côte d'Ivoire au rang des pays qui auront tiré plein avantage de l'accord à travers les quatre grands chantiers du plan d'action de 2021 à savoir :

- 1) L'appropriation nationale de l'accord de la ZLECAf par les parties prenantes
- 2) Mise en œuvre de la stratégie de communication
- 3) Promotion de la participation des femmes au commerce
- 4) Développement de stratégies sectorielles commerciales offensives